

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	09	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	114	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.2	Fonctionnement des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **19 décembre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 décembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. André GALOIX, Frank GOBBATO, Mme Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, M. Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
M. Loïc DÉANGLES
M. Marc DUGROS
Mme Françoise LACAPERRE
M. Éric MATTIUSSI

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à Mme Danièle LAPORTE
M. Marc DUGROS à M. Julien PELLICER
M. Éric MATTIUSSI à M. André GALOIX

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire
du 15 novembre au 1^{er} décembre 2022

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 15 novembre au 1^{er} décembre 2022.

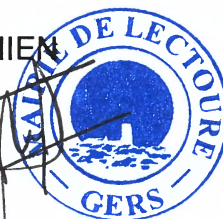
NUMERO	DATE	TITRE
2022.119	15.11.22	La Commune a décidé de signer avec l'agence « O2 PUB », sise rue du Mas de Grille à SAINT-JEAN DE VEDAS (34348), un devis pour la parution d'encarts publicitaires avec le visuel des Rencontres avec les Métiers d'Art : <ul style="list-style-type: none"> - dans la Dépêche du Midi du Gers et du Lot et Garonne, - dans le Petit Bleu du Lot et Garonne - et sur « ladepeche.fr » et « lepetitbleu.fr » (60 000 affichages web sur le Lot et Garonne). Le coût de cette prestation s'élève à 2 537,20 € HT, soit 3 044,64 € TTC.
2022.120	28.11.22	La Commune a décidé d'attribuer à Monsieur André BAUDIS domicilié à Lectoure, une concession de 6 m, au cimetière Saint-Gervais, d'une durée de 50 ans à compter du 16/09/2022, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1 500 €.
2022.121	28.11.22	La Commune a décidé d'attribuer à Madame Cathy Duhamel, domiciliée Chemin de la Boère à Lectoure, une concession de 4m50, au cimetière Saint-Gervais, d'une durée de 50 ans à compter du 22/11/2022, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1 125 €.
2022.122	28.11.22	La Commune a décidé de signer avec M. Thierry DEDIEU, la convention de prêt de l'exposition « Carnet de voyage auprès de mon arbre » qui sera présentée à la Médiathèque municipale du 29 novembre au 17 décembre 2022. Le coût de cette prestation s'élève à 1 000 € TTC.
2022.123	01.12.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 14 bis Rue Dupouy (CK 732) appartenant à la SCI L'OSTAL, proposé par Maître Renaud BONNET.
2022.124	01.12.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 14 Rue Fontélie (CK 513) appartenant à Madame Jacqueline CANDELON, proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE.
2022.125	01.12.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 40 Rue Nationale (CK 363) appartenant à l'indivision SCHMIDT, proposé par Maître François-Xavier ROUX.
2022.126	01.12.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 71 Rue Nationale (CK 258) appartenant à Madame Nicole DABOS proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE.
2022.127	01.12.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 16 Rue de l'Abbé Tournier (CK 846 et 848) appartenant à M. Rodolphe MISSIO et Mme Marie-Christine BRIS proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE.

le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le [] et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 20 DEC. 2022